

SESSION DE FORMATION

Le SIMDUT

Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail – **NOUVELLE VERSION MISE À JOUR**

Objectifs

À la fin de la session, les participants pourront :

- reconnaître les produits dangereux du monde de l'automobile ;
- connaître la classification SIMDUT des matières dangereuses ;
- lire et comprendre les étiquettes ;
- préparer des étiquettes du lieu de travail ;
- lire des fiches signalétiques ;
- appliquer le principe de prévention (éliminer, contrôler, se protéger) aux principales familles de produits du secteur.

Plan de la session

1. Qu'est-ce que le SIMDUT ?

2. La classification des matières dangereuses

- Les principales caractéristiques de chaque catégorie
- Les principaux risques de chaque catégorie
- Les émissions fugitives et les résidus dangereux

3. L'étiquette • les réseaux de canalisation • La fiche signalétique

- Le contenu réglementaire • Où les trouver ? Comment les lire ?
- La compréhension des étiquettes
- La préparation des étiquettes du lieu de travail
- Exercices

4. Les voies d'entrée des substances • Le principe de prévention

- Les principes applicables à l'ensemble des matières dangereuses : éliminer • contrôler • se protéger
- La protection personnelle (règles de base)

5. L'application du SIMDUT au secteur des services automobiles

- Les dangers et l'application du principe de prévention
- Exercices

6. L'entreposage des matières dangereuses

7. Les mesures d'urgence

- Avant • pendant • après...

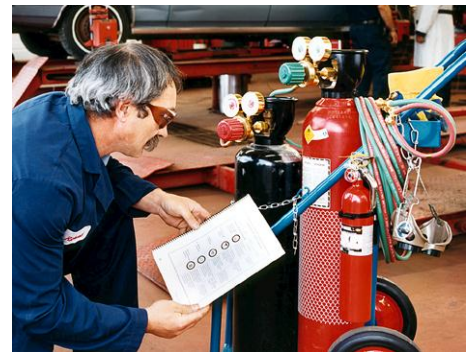
8. Conclusion • témoignage

Besoins matériels

- Salle de formation adéquate :
 - chaise et table pour tous les participants
 - écran ou mur pâle dégagé et prises de courant pour projection audiovisuelle (le formateur fournit l'ordinateur et le projecteur)

Voir aussi

- Documentation sur microsite : <http://autoprevention.qc.ca/simdut>



Durée de la session : 3 h

Niveau

- Conférence : sensibilisation
- Formation de base
connaissances à la portée de tous
- Session organisationnelle
gestion de la santé et de la sécurité
- Session « expert » : spécialisée

Obligation légale ?

- Oui
- Non

Secteur d'activités

- Carrosserie
- Mécanique
- Mécanique de véhicules lourds
- Entreposage
- Vente et distribution de pièces

Clientèle

- Employeurs – propriétaires, gestionnaires, directeurs de service...
- Travailleurs
- Personnes clés en prévention
membres du comité santé et sécurité
gestionnaires en santé et en sécurité
représentants à la prévention
autres personnes en prévention